

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi, 24 mai 2022 (09h00 – 12h30 CEST)

Zoom / Martin's Brussels EU Hotel (Hybride)

Interprétation en EN, ES, FR

09h00 Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

09h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (28.03.22)

09h10 Points d'action

- État des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

09h15 Fonctionnement de l'organisation commune des marchés

- Mise à jour sur les premiers résultats de la consultation des parties prenantes par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues

09h30 Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture maritimes (FEAMP)

- Présentation des programmes nationaux par les représentants des États membres (à confirmer)
- Échange de vues et voie à suivre

10h00 Plans de production et de marketing

- Mise à jour sur les modifications potentielles des lignes directrices et des bonnes pratiques du MAC par Javier Ojeda (FEAP), Pim Visser (VisNed) et Sergio López (OPP Lugo)
- Examen du projet d'avis sur la transnationalité

10h45 Pause

11h00 Observatoire européen des marchés pour la pêche et l'aquaculture (EUMOFA)

- Examen du projet d'avis sur l'étude sur les chaînes de valeur des produits aquacoles

11h30 Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- Examen du projet d'avis sur la préparation du Rapport économique annuel 2022
- Voie à suivre

12h00 Invasion russe de l'Ukraine

- Échange de vues sur l'impact de l'augmentation des prix du carburant



- Voie à suivre

12h20 Questions diverses

12h25 Résumé des points d'action

12h30 Fin de la réunion

Déjeuner – buffet

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Contexte	Objectif	Documents
Information	Organisation commune des marchés	La COM doit fournir des rapports sur l'application du règlement COM au plus tard le 31 décembre 2022. La COM a lancé des consultations ciblées. Le 30 mars 2022, le MAC a adopté un avis. Lors de la réunion inter-CCs du 29 avril 2022, la COM a fait le point sur les premiers résultats de la consultation des parties prenantes.	Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG MARE) sur les premiers résultats de la consultation des parties prenantes.	- Consultation ciblée sur le règlement PCP - Avis MAC
Décision	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	Le FEAMPA est le principal moyen de fournir un soutien financé par des fonds publics à l'industrie des produits de la mer. En 2018, le MAC a adopté un avis sur la proposition législative de la COM. Le MAC a suivi en permanence l'évolution de la législation. Dans le cadre du programme de travail de l'année 6, le MAC s'est engagé à adopter des conseils sur les objectifs et la mise en œuvre des programmes nationaux préparés par les États membres et approuvés par la COM.	Présentation et échange avec les représentants des États membres pour une meilleure compréhension des programmes nationaux par les membres. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	
Examen du projet d'avis	Plans de production et de commercialisation	Dans le cadre du FEAMPA, les OP peuvent élaborer des plans de production et de commercialisation qui aident les pêcheurs et les agriculteurs à mettre en œuvre une gestion durable de leurs produits pour répondre aux exigences et aux opportunités du marché. En 2018, le MAC a élaboré des lignes directrices et des bonnes pratiques. Lors de la réunion de mars 2022, le GT1 a convenu, en tant que points d'action, de préparer des conseils sur la transnationalité et de mettre à jour le document de lignes directrices.	Examen des projets d'avis sur la transnationalité. Examen d'éventuelles modifications des lignes directrices et des bonnes pratiques.	- Lignes directrices et bonnes pratiques - Rapport de projet pilote

Examen du projet d'avis	EUMOFA	<p>La COM adopte un programme de travail pour l'EUMOFA, qui détermine les études de cas entreprises. Le 10 septembre 2020, le MAC a adopté des conseils suggérant des sujets pour de futures études de cas. Dans le cadre du programme de travail de l'année 6, le MAC s'est engagé à adopter des conseils sur le programme de travail de l'EUMOFA, y compris des suggestions sur les espèces dans les analyses de la structure des prix et dans les analyses thématiques. Lors de la réunion de mars 2022, le GT1 a accepté, à titre de mesures à prendre, de procéder à un projet d'avis demandant une étude sur les débouchés pour les produits de l'aquaculture.</p>	<p>Examen du projet d'avis sur l'étude sur les débouchés pour les produits de l'aquaculture. Échange de vues sur la possibilité de fournir un retour d'information sur les projets de profils de pays.</p>	<p>- Profils EUMOFA</p>
Examen du projet d'avis	Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE	<p>Dans le cadre du programme de travail de l'année 6, le MAC s'est engagé à collaborer avec le CSTEP, notamment sur l'AER. Le MAC a accepté la participation du président du GT1 et du secrétaire général en tant qu'observateurs actifs aux réunions du CSTEP. Lors de la réunion de mars 2022, le GT1 a accepté de donner des conseils sur la base de la lettre d'Europêche sur l'utilisation des données du Protocole de Kyoto et d'autres sujets soulevés (dépréciation du capital, carburant, Brexit, prévisions immédiates/ prévisions).</p>	<p>Examen du projet d'avis sur la préparation du Rapport économique annuel 2022.</p>	<p>- Rapport - Calendrier du CSTEP</p>
Décision	Invasion russe de l'Ukraine	<p>Après un renforcement militaire à grande échelle et des semaines de tensions extrêmes, le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion de l'Ukraine. L'UE a condamné l'agression militaire de la Russie et a progressivement adopté des paquets de sanctions, tout en fournissant une assistance à l'Ukraine. L'équipe de direction et le secrétariat entretiennent des échanges</p>	<p>Échange de vues entre les Membres concernant l'impact de l'augmentation des prix du carburant. Décision sur la voie à suivre (p. ex., conseils, poursuite des échanges informels).</p>	<p>- Réponse de l'UE</p>

		informels avec l'unité MARE A4 pour transmettre les informations de chaque membre concernant les impacts sur le marché.		
--	--	---	--	--

DRAFT